

## Discours de Gaetano Martino devant le Parlement européen (4 février 1963)

**Légende:** Le 4 janvier 1963, Gaetano Martino, président de l'Assemblée parlementaire européenne (APE), se déclare favorable à une union politique de l'Europe en mettant l'accent sur les relations à établir entre le Parlement européen et les six parlements nationaux.

**Source:** Parlement européen (sous la dir.). Gaetano Martino, Dix ans au Parlement européen (1957-1967). Luxembourg: Massimo Silvestro, 2001. 101 p. ISBN 92-823-1505-3. (POLI 116 FR).

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_gaetano\\_martino\\_devant\\_le\\_parlement\\_europeen\\_4\\_fevrier\\_1963-fr-e75a8309-8fb2-444d-84d1-314b252e6ed1.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_gaetano_martino_devant_le_parlement_europeen_4_fevrier_1963-fr-e75a8309-8fb2-444d-84d1-314b252e6ed1.html)

**Date de dernière mise à jour:** 23/10/2012

## Discours de Gaetano Martino devant le Parlement européen (4 février 1963)

Le 11 janvier s'est tenue à Rome une conférence des présidents des assemblées parlementaires des pays membres de la Communauté européenne et du Parlement européen, conférence sur laquelle je crois qu'il est non seulement opportun, mais aussi de mon devoir, de vous rendre compte moi-même avant l'ouverture des travaux de la session.

Permettez-moi d'abord d'adresser une fois encore l'expression de ma gratitude aux présidents des assemblées législatives des six pays de la Communauté européenne qui ont eu l'amabilité de répondre à mon invitation et de participer à cette réunion que j'avais suggérée au cours des visites officielles que j'ai rendues aux autorités des six pays de la Communauté après mon entrée en fonctions en tant que président du Parlement européen. Cependant, comme je le dirai plus en détail par la suite, il y avait un certain temps déjà que s'était imposée la nécessité d'ouvrir la voie à un colloque direct sur des sujets d'intérêt commun. Si mon initiative a été couronnée de succès, elle ne le doit pas tant à ma ténacité qu'au fait qu'il était impossible de ne pas donner plus longtemps suite à l'impératif dont je viens de parler. J'ai simplement eu le bonheur de cueillir, si je puis dire, un fruit qui avait déjà mûri sur l'arbre. Cela ne diminue évidemment en rien la satisfaction que j'éprouve du fait de cette rencontre dont l'importance ne saurait échapper, je ne dis pas à vous, mais à l'opinion publique en général ni à tous ceux qui ont particulièrement à cœur l'idéal de l'unité européenne.

C'est la première fois, dans l'histoire encore courte mais combien intense de la Communauté issue des traités de Rome de mars 1957, que les présidents des assemblées législatives nationales et le président du Parlement européen se sont réunis pour discuter des relations entre les assemblées nationales et notre parlement à propos des affaires européennes. Il s'agit là d'un problème aussi complexe que délicat dont je crois que la solution est appelée à exercer une grande influence sur le présent et sur l'avenir de la Communauté. Pour cette première réunion, nous nous étions proposé de procéder uniquement à un vaste échange d'opinions afin de confronter et de peser nos différents points de vue. Ce faisant, je crois que nous avons agi judicieusement; en effet, un ordre du jour précis aurait enfermé les entretiens dans un cadre trop rigide. Il était néanmoins entendu que cet échange de vues devait porter principalement d'une part sur la coordination des activités du Parlement européen et des parlements nationaux et, d'autre part, sur les moyens à employer pour donner un plus large écho à l'activité du Parlement européen dans les pays de la Communauté.

Au lendemain même de la création de la Communauté, le problème de la collaboration entre les parlements nationaux et le Parlement européen avait réclamé l'attention de tous ceux qui se préoccupent à juste titre d'assurer contre les différentes institutions législatives une harmonisation aussi poussée que possible, ayant reconnu en elle une des conditions indispensables au bon fonctionnement de la Communauté et, plus encore, à son développement politique progressif. Cependant, en raison de circonstances trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici, tout au long des années qui se sont écoulées depuis la création de la Communauté, l'accélération de l'union économique n'a pas été accompagnée d'une accélération comparable de l'union politique. Tant ceux qui participent à la vie communautaire que ceux qui, de l'extérieur, en suivent les heurs et malheurs, se sont de plus en plus rendu compte qu'un déséquilibre était en train de se créer entre l'union économique et l'union politique, déséquilibre dont l'éventuelle persistance pourrait entraîner des conséquences très sérieuses pour l'avenir du processus d'unification.

Nombreux sont ceux qui ont dit et répété que nous étions désormais arrivés à un moment décisif de la phase historique ouverte par les traités de Rome: ou bien les six pays de la «petite Europe» intensifient leurs efforts en vue d'établir une union politique plus étroite, ou bien ils risquent de voir s'ensabler les rouages mêmes de l'union économique. Ce n'est point un danger imaginaire; toutes les réalisations positives et, serait-on presque tenté de dire, miraculeuses accomplies jusqu'à ce jour par la Communauté économique: son rôle de moteur, de multiplicateur des énergies dans tous les domaines de la société européenne, sa fonction d'exemple et de guide, l'attraction qu'elle exerce non seulement en Europe, mais dans le monde entier, tout cela ne peut ni ne doit nous faire oublier qu'elle ne survivra et ne nous donnera des fruits nouveaux et plus riches encore que si elle est en mesure de se transformer en une véritable Communauté politique. L'opinion courante selon laquelle «la Communauté européenne ne peut rester une simple union économique» renferme une vérité irréfutable. Sans l'unité du pouvoir politique dirigeant, une politique économique commune est à

la longue impraticable. L'effort qu'il a fallu faire pour trouver une formule acceptable pour tous en matière de politique agricole commune nous a donné un sérieux avertissement au début de l'année passée. Son élaboration n'a pas demandé moins de quarante cinq sessions de travail du Conseil de ministres de la Communauté économique européenne. Il est vrai qu'une fois l'accord conclu, le ministre français de l'agriculture a déclaré que les ministres «étaient condamnés à réussir», mais le commentaire suivant, d'origine britannique, ne me semble pas moins vrai: «Reste à savoir si quelques-uns de ceux qui ont été condamnés à réussir ne finiront pas par se rebeller à un certain moment et ne considéreront pas que leur politique agricole représente leur plus grand intérêt national».

La politique agricole n'est qu'un exemple parmi d'autres que l'on pourrait avancer pour illustrer la fragilité permanente des bases mêmes de la Communauté économique européenne. L'édifice communautaire, dont la construction a exigé tant de peines et tant de patience, présente bien d'autres points faibles qui risquent de provoquer de véritables fissures dans le gros œuvre si l'on n'adopte pas avec l'énergie et la rapidité nécessaires les mesures appropriées dans le domaine public.

Or, la conférence du 11 janvier se proposait précisément de fournir l'un des éléments de base de cette action générale destinée à promouvoir aussi vigoureusement que possible la mise en œuvre de l'union politique européenne. Il est aisé de se rendre compte à la fois des raisons qui exigent la réalisation d'une collaboration de plus en plus vaste et de plus en plus étroite entre les parlements nationaux et le Parlement européen et des objectifs politiques que cette collaboration permettrait d'atteindre. Actuellement, et jusqu'à ce que le Parlement européen soit élu au suffrage universel direct, ce sont les parlements nationaux qui constituent le lien immédiat et le plus étroit entre la conscience et l'âme de nos peuples et les institutions communautaires européennes. Il serait illusoire de vouloir créer une union politique européenne sans faire appel à la participation la plus large, la plus active et la plus consciente du sentiment populaire. Par malheur, ce sentiment n'est actuellement ni suffisamment généralisé; en outre, les instruments capables de le renforcer et de le diffuser font défaut. La plus grande partie des citoyens de nos six pays n'étant pas en mesure de suivre de près le fonctionnement et l'œuvre de la Communauté, ils se trouvent dans l'impossibilité d'opérer un choix conscient dans une perspective vraiment européenne lorsqu'ils sont appelés à voter. A l'heure actuelle, nos peuples exercent leur droit de choisir leurs représentants dans une optique exclusivement nationale. Les Communautés européennes semblent être devenues bien plus «l'affaire des six gouvernements» que «l'affaire des six peuples».

Une participation plus active et consciente des citoyens européens à la vie de la Communauté s'impose également pour une autre raison fondamentale: le renforcement indispensable de la démocratie en Europe. On a dit fort judicieusement que «l'intégration européenne sans contrôle démocratique conduirait à la décadence progressive de la démocratie dans l'ensemble de l'aire européenne». Or, nous assistons dans le cadre de la Communauté à un phénomène qui demande à être suivi de près; il s'agit de la tendance des organismes exécutifs à négliger l'avis du Parlement européen. Ce n'est pas tout. Dans certains domaines, même d'une importance aussi considérable que la politique agricole commune ou la libre circulation des travailleurs, les décisions des Conseils peuvent être adoptées sans aucune intervention efficace du Parlement ni aucun contrôle des parlements nationaux.

Il est manifeste que, ne serait-ce que dans quelques secteurs limités de la vie communautaire, une règle élémentaire de la démocratie n'est pas entièrement reconnue. Une aussi grave lacune d'ordre juridico-politique, mais surtout politique, doit être éliminée rapidement grâce à une action conjointe du Parlement européen et des parlements nationaux, si l'on ne veut pas voir à l'intérieur de la Communauté se consolider certaines tendances dirigistes et autonomistes qui, s'unissant à des tendances centrifuges, hélas encore vivantes et efficaces dans les milieux nationaux, pourraient engendrer une scission entre la Communauté européenne et les gouvernements nationaux, scission qui entraînerait des conséquences hautement fâcheuses non seulement pour le rythme de l'évolution de l'union politique, mais aussi pour la vitalité des institutions démocratiques européennes. A mon avis, il ne faut pas oublier que l'unique voie capable de mener à l'union européenne est la grande voie de la démocratie.

Par ailleurs, je suis personnellement convaincu de ce que le jour où l'on adoptera le suffrage universel direct pour l'élection du Parlement européen, la fonction que l'on pourrait appeler européenne des parlements

nationaux ne s'en trouvera pas pour autant diminuée. Le problème qui se dessine dès maintenant et qui se précisera de plus en plus au fur et à mesure de l'évolution politique de la Communauté que nous souhaitons, autrement dit, le problème de l'équilibre à établir entre un gouvernement fédéral européen et les gouvernements nationaux, sera d'autant plus aisé à résoudre qu'auront été posées et définitivement établies les conditions nécessaires à une collaboration parfaite entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

Je pense que ces quelques indications suffisent à mettre en évidence la portée et l'importance politique que revêt la réunion de Rome.

Y participèrent les présidents de toutes les assemblées parlementaires européennes, trois d'entre eux s'étant fait représenter pour raison de maladie par les vice-présidents. Seul était absent le représentant de l'Assemblée nationale française, retenu par le débat important qui s'y déroulait au même moment sur le budget de l'Etat. Mais le président Chaban-Delmas a tenu à confirmer qu'il souscrivait à mon initiative et a demandé à être mis au courant des résultats de cette réunion.

Ceux-ci se trouvent résumés dans le communiqué final et dans la note des secrétaires généraux, adoptée par la conférence des présidents avec quelques modifications et adjonctions, documents qui ont été portés à votre connaissance.

Le résultat le plus important de la conférence, à mon sens, est la réaffirmation unanime et solennelle de la foi commune en l'Europe et l'intention unanimement exprimée de contribuer au développement du processus d'unification grâce à une collaboration permanente entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

«Les présidents sont convaincus, lit-on dans le communiqué final, que la diffusion, dans les pays membres de la Communauté, d'une meilleure connaissance de l'activité du Parlement européen et des questions qu'il est appelé à discuter, peut contribuer à la formation d'une conscience européenne à laquelle est lié le sort de la construction politique de l'Europe».

Et plus loin: «La collaboration entre les parlements nationaux et le Parlement européen contribuera certainement de manière essentielle à faire progresser la construction de l'Europe. Aussi les présidents se proposent-ils, dans les limites de leurs propres compétences, de réaliser cette coopération sur la base la plus large».

Quant aux moyens techniques permettant la diffusion d'une meilleure connaissance de l'activité du Parlement européen et des questions qu'il est appelé à discuter, certaines propositions ont été élaborées, visant à adopter des mesures immédiatement ou facilement applicables du fait qu'elles cadrent avec les procédures réglementaires nationales ou qu'elles n'y sont pas contraires. Ainsi a-t-on suggéré la création d'une «commission» ou «sous-commission spécialement chargée des affaires européennes», l'institution d'un ou plusieurs débats annuels sur l'état de l'intégration européenne, débats qui auraient éventuellement lieu à la suite d'un rapport du gouvernement sur ce sujet. Il a également été proposé de transmettre pour information aux parlements nationaux les résolutions particulièrement importantes adoptées par le Parlement européen, et en outre, d'améliorer les méthodes qu'utilisent les parlements nationaux pour s'informer des travaux du Parlement européen. Il y a environ six ans que furent signés à Rome les traités qui donnèrent naissance aux deux Communautés économique et atomique européennes qui, s'unissant grâce à un même appareil institutionnel à l'organisme déjà existant de la C.E.C.A., ont formé ce que nous appelons aujourd'hui couramment la «Communauté européenne».

Moi qui ai l'honneur de vous parler et qui ai participé aux travaux préparatoires et à la rédaction des traités de Rome, je me souviens fort bien du scepticisme qui entourait à l'époque l'institution des deux Communautés dont la plupart des gens pensaient qu'elle ne serait pas ratifiée par tous les parlements nationaux et qu'elle ne résisterait pas à l'épreuve des événements. Fort heureusement, les nuages de scepticisme ne tardèrent pas à se dissiper et la Communauté européenne prouva très rapidement qu'elle possédait un dynamisme que ses propres créateurs n'avaient pas soupçonné. Plus d'une fois, on a déclaré qu'elle représentait «l'acte le plus révolutionnaire de cet après-guerre et peut être l'événement le plus

remarquable depuis la chute de l'empire romain». Un jugement aussi flatteur renferme incontestablement une part de vérité, à condition toutefois que l'on n'oublie jamais qu'aucune construction politique, quelque prodigieuse qu'elle soit, ne peut durer longtemps si elle n'est vivifiée par la volonté et le sentiment des hommes.

A les entendre ou à les lire, ces apologies semblent presque sous-entendre que le marché commun est désormais un fait définitivement acquis de la réalité de notre époque et qu'il est par conséquent en mesure de fonctionner et de se développer de manière autonome sur un plan distinct, sinon même opposé, de celui des politiques nationales. A mon avis, c'est une profonde erreur. La Communauté européenne a été telle que l'ont voulue les Européens à un moment précis de l'histoire. Elle sera à l'avenir telle que les Européens la voudront à un autre moment de l'histoire. J'entends par-là que son destin est entièrement entre les mains de citoyens européens et non à la merci d'une histoire impersonnelle et insaisissable. L'histoire est écrite jour par jour et heure par heure par les actions des hommes, et force nous est malheureusement de constater que, pour le moment, les Européens ne semblent pas se rendre suffisamment compte de l'importance que revêt la Communauté européenne dans leur existence individuelle et collective.

Si, malgré tout, les espoirs d'avenir politique et économique de la Communauté dépassent à l'heure actuelle, et de loin, la crainte d'un échec ou d'un déclin, c'est grâce à la supposition non injustifiée que dans un avenir immédiat les Européens prendront, en nombre toujours croissant, conscience du nouvel esprit de l'Occident contemporain et s'efforceront d'y conformer leurs actions. Cet esprit est l'esprit d'une union morale, économique et politique, et l'impulsion historique qui s'en nourrit est celle qui conduit à l'union des peuples dans l'aire occidentale.

Il est dans l'ordre des choses dans un monde qui d'une part, voit s'évanouir progressivement les distances et va audacieusement à la conquête de l'espace et, d'autre part, demeure profondément divisé entre deux conceptions de vie opposées et inconciliables, les forces qui sont au service d'un même idéal tendent à s'unir en un seul rang. Cette tendance vers l'union a été marquée dans l'ensemble de l'Occident par quelques étapes: création de l'O.T.A.N., de l'O.E.C.E., du Conseil de l'Europe, de la C.E.C.A., de l'U.E.O., du marché commun, de l'Euratom. Je ne saurais en outre oublier l'appel du président Kennedy invitant à établir des deux côtés de l'Atlantique des formes de solidarité plus hardies et plus étroites entre les peuples libres démocratiques. Parmi ces formes, il faut compter l'élargissement de l'aire du marché commun grâce à l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays, élargissement que nous appelons de tous nos vœux. J'évoquerai enfin l'événement qui me paraît le plus significatif de tous, le concile œcuménique que l'on peut, en résumé, définir comme le concile de l'union des peuples chrétiens.

Permettez-moi, face aux distensions dramatiques qui viennent de se faire jour entre les gouvernements des pays membres de la Communauté à propos de l'adhésion de la Grande-Bretagne, de saisir cette occasion pour apporter une parole sereine qui traduit les aspirations, les préoccupations et l'angoisse de cette assemblée.

Dans ses débats sur ce sujet, le Parlement européen a déjà exprimé à l'unanimité le vœu que les négociations de Bruxelles s'achèment vers une issue favorable. Il a constaté que la Grande-Bretagne remplissait entièrement les conditions estimées indispensables pour l'adhésion de nouveaux membres à la Communauté européenne. Notre Parlement est assurément le premier à rappeler que l'adhésion de nouveaux membres ne doit entraîner aucune modification des traités de Rome. C'est précisément parce qu'il est convaincu de la nécessité absolue de respecter dans leur intégrité les traités qui régissent la vie et le développement de la Communauté qu'il a toujours insisté pour que l'on mette en œuvre certaines règles politiques essentielles dont tous les gouvernements n'ont pas paru jusqu'à présent disposés à en consentir l'application. Il est en effet évident que la structure de nos traités peut subir des modifications substantielles - et dans notre cas, je dirai même radicales - sans que soient adoptées de nouvelles dispositions, mais simplement par l'effet d'un abandon de fait des dispositions existantes.

Mais nous avons toujours pensé que c'était précisément à cette fin qu'auraient dû servir les négociations de Bruxelles: à la recherche de moyens, acceptables pour tous, permettant d'éliminer certains inconvénients précis, sans devoir recourir à une modification des traités existants. Permettez-moi, mes chers collègues,

d'être l'interprète de votre sentiment en exprimant le vœu fervent que l'on trouve un moyen de reprendre les négociations interrompues et de les mener à bon terme.

L'Europe a apporté encore la plus grande contribution à cette impulsion vers l'union dont je viens de parler. Grâce à cette mission dont elle s'est fait un devoir, elle a retrouvé une fois encore sa place «au centre du monde». Les institutions communautaires européennes renferment *in nuce* le futur gouvernement fédéral de l'Europe et le symbolisent déjà, même si ce n'est que pour une petite partie.

Toutefois, ce processus unitaire n'est ni inarrêtable ni irréversible, que ce soit dans l'aire plus vaste de l'Occident ou dans celle plus restreinte de l'Europe. Il est indispensable que les Européens aillent résolument de l'avant sur la voie de l'union; ils seront à même de le faire dans la mesure où ils seront capables de renforcer leur foi en l'Europe et de surmonter le découragement que peuvent susciter certaines difficultés inséparables d'une œuvre aussi élevée et aussi noble.

Il devrait être clair pour tous les Européens que, si l'union signifie la liberté, la démocratie, le progrès civil, elle signifie avant tout et surtout la paix. Voici dix-huit ans que l'humanité vit dans l'angoisse de voir surgir une nouvelle tragédie bien plus grave que celle qu'elle a subie naguère. Il y a quelques mois, nous avons été au bord du précipice. Si l'Europe réussissait à s'unir effectivement sur le plan politique et non seulement au niveau économique, tout en demeurant profondément ancrée dans l'alliance atlantique, elle représenterait une force immense pour la sauvegarde de la paix dans le monde.

Même si notre action se déroule dans un champ limité, même si elle n'est destinée à influencer qu'une partie du processus général de développement et de renforcement des éléments politiques communautaires, la valeur de la collaboration entre le Parlement européen et les parlements nationaux, à laquelle la réunion de Rome vient de donner naissance, n'en sera pas moindre pour autant. De même, j'en suis convaincu, notre sentiment du devoir et notre bonne volonté en face de la tâche que nous nous sommes tous ensemble fixée ne s'en trouveront pas diminués, pas plus que le sentiment du devoir et la bonne volonté des parlements nationaux.